

SÉANCE du 3 MARS 2020

Le trois du mois de mars deux mil vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Monsieur NIVELLE Laurent, Maire

Étaient présents : NIVELLE Laurent, Maire, DEROUET Stéphane, 1^{er} adjoint, FOUQUET Martine 2^{ème} adjointe, SAULEAU Cécile, VANNIER Fabrice, SMITH Brigitte, Anne-maud CHIGNARD-HUGUET, Marie-José BRIERE, Philippe LAVA, Anthony CHUDEAU, Nadège ROULLEAU, Jean-Noël NIVELLE, Sylvaine ECHARDOUR

Absent : Kévin MASSE

Secrétaire de Séance : Martine FOUQUET

Délibération 2020-03-01

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE 2019

Monsieur le Maire présente les résultats de la commune de Saint Clément des levées pour l'exercice 2019 comme suit

Section de Fonctionnement dépenses	777 938,00
Section de fonctionnement recettes	1 025 115,76

soit un résultat de 247 177,76 euros

Section d'investissement dépenses	624 084,39
Section d'investissement recettes	211 788,08

Soit un résultat déficitaire de 412 296,31

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

- adopte le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Délibération n° 2020/03/02

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur Laurent NIVELLE, présente les résultats de l'exercice 2019 et quitte la salle au moment du vote laissant la présidence à Monsieur DEROUET Stéphane,

Section de Fonctionnement dépenses	777 938,00
Section de fonctionnement recettes	1 025 115,76

soit un résultat de 247 177,76 euros

Section d'investissement dépenses	624 084,39
Section d'investissement recettes	211 788,08

Soit un résultat déficitaire de 412 296,31

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

- adopte le compte administratif pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion pour le même exercice.

Délibération n° 2020/03/03
AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le Compte administratif de l'exercice 2019 ayant été approuvé

Le résultat de clôture présente :

- un déficit de clôture en investissement de 293 092,44 euros
- un excédent de clôture de fonctionnement de 763 135,23 euros

Compte tenu du résultat de clôture cumulé en investissement, de l'absence de besoin de financement des restes à réaliser

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide d'affecter au compte au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de 293 092,44 euros et de laisser au compte 002 résultat reporté la somme de 470 042,79 euros

Délibération n° 2020/03/04
VOTE DES TROIS TAXES LOCALES

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux des trois taxes locales

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux à ceux de 2019 et fixe les taux comme suit :

	2019	2020
taxe Habitation	14,69%	14,69%
taxe Foncière Bâti	22,20%	22,20%
taxe Foncière Non bâti	38,81%	38,81%

Délibération n° 2020/03/05
Vote des subventions

Stéphane DEROUET rapporteur de la commission « association » fait état du souhait de la commission de verser les subventions ci-dessous :

- Lire à saint clément des levées	700
- Association de parents d'élèves	400
- Entente sportive St Clément-St martin	3 700 (maximum. Sinon à hauteur de la subvention de gennes val de loire
- Coopérative -Les lombardiens	250
- Musée loire et métier	3 500
- Association de chasse	100
- Club des jeunes	250 (sous réserve de la demande)
- Anciens combattants	150
- Détente ligérienne	700
- Pétanque	400
- FSE-Collège de Gennes	431,80
- LP les Ardilliers	139,70
- MFR JOUE LES TOURS	12,7
- Lycée Jeanne Delanoue	12,7
- Habitat solidarité	100
- Sécurité routière	100
Total 19946	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte le versement de ces subventions qui seront inscrites au budget 2020

Délibération n° 2020/03/06
VOTE DU BUDGET 2020

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion préparatoire a eu lieu avec l'ensemble des élus le 13 février 2020 et que le budget est donc proposé conformément aux différents échanges.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- approuve le budget comme suit

Section de fonctionnement

Dépenses 1 467 967,79

Recettes 1 467 967,79

Section d'Investissement

Dépenses 486 810,44

Recettes 486 810,44

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le budget tel que proposé ci-dessus

La commune ne préempte pas sur les maisons à vendre

Délibération n° 2020/03/07

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION DE LA SALLE MULTI ACTIVITE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle les différents échanges du projet de création de cette salle. Il présente la convention de maîtrise d'œuvre de la société couleur d'anjou représentée par Monsieur PASCAUD Anthony pour un budget de travaux prévisionnel de 200 000 euros HT avec un taux d'honoraires de 10%.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- Autorise le maire à défaut le premier adjoint à signer cette convention et toutes les pièces se rapportant au dossier
- Autorise le maire à effectuer les démarches de subvention auprès de la région, du département, de l'agglomération de Saumur ou tout autre organisme public financeur.

Devis divers

Pour information et étude ultérieure projet de changements du matériel techniques (désherbage, taillage, scarificateur débroussailleuse et tronçonneuse ...). Ces devis seront vus en commissions matériel

QUESTIONS DIVERS

- permanence élections
 - annonce date de marathon de Loire 10 mai-60 bénévoles environ à ce jour
- Réunion marathon 23/04 à 18h30

Le Maire

Laurent NIVELLE